



Info 13 | 2008

ssp vpod

Non aux résiliations arbitraires !

Avant toute nouvelle révision, la commission de gestion du Conseil national (CDG-N) entend faire établir un bilan de l'application de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Las, le conseiller fédéral Merz s'accroche obstinément à cette révision. Les syndicats, eux, combattent le démantèlement prévu de la sécurité de l'emploi. Ils ne se laissent pas intimider par le ministre du personnel.

La CDG décide, à présent, ce que les associations du personnel réclament depuis longtemps : la baisse persistante de la satisfaction au travail aidant, il s'agit de vérifier si la LPers fait réel-problème ou si ce phénomène n'aurait pas aussi d'autres causes. Reste que M. Merz maintient son projet de révision à connotation purement idéologique et il veut l'envoyer en consultation.

La critique syndicale de ce projet porte sur les points suivants :

- les résiliations même non fondées et abusives devraient rester valables, la Confédération n'étant tenue qu'au versement d'une indemnité ;
- les motifs de résiliation précis doivent être remplacés par une clause élastique ;
- le devoir de fidélité est ramené à la fidélité envers le supérieur hiérarchique. Législateur et public ne comptent plus ;
- le délai de congé est réduit . Un délai de congé de trois mois, par exemple, serait appliqué à un douanier après 30 ans de service à la Confédération.

Le SSP, garanTo et l'APC ne se laissent pas intimider par M. Merz

Lors de la dernière séance de pourparlers, le ministre des finances a réfléchi à haute voix sur l'éventualité d'exclure des négociations et autres discussions le SSP, garanTo et l'APC, soit les "syndicats majoritaires" en termes d'effectifs. Il exige que nous signions la déclaration d'intention commune pour la législature. Or, en l'absence de normes de référence claires relativement au projet le plus important de cette législature – à la révision de la LPers – nous n'y sommes pas disposés. M. Merz soi-même met en cause l'idée de la concertation sociale, en déclarant non négociable la détérioration de la sécurité de l'emploi. Refusant tout compromis, il entend mener à chef la révision de la LPers. Au demeurant, il retire sa menace et ne veut plus nous exclure des tractations.

Action "lettres de licenciement" à M. Merz

Les syndicats se défendent maintenant à la faveur d'une Campagne contre les licenciements arbitraires, dont les lettres de licenciement au conseiller fédéral Merz sont la première action. Pour en savoir plus : www.sos-personnel-federal.ch.

Le SSP s'engage contre la pratique du "je prends, je jette" à la Confédération et s'occupe aussi des cas individuels.

Adhérez dès aujourd'hui : www.sos-personnel-federal.ch; tél. 031 371 67 45.